

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq juin deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Nicole BARBIN, Michel FANGET, Roger GIRARD, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Monsieur Alain MARTINET préside la séance pour la question n°1 (Compte Administratif 2008).

Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL et quitte la séance à partir de la question n° 3.

Madame Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 5.

Monsieur Philippe BOHELAY donne pouvoir à Madame Jacqueline CHAPON et quitte la séance à partir de la question n° 14.

Madame Odile SAUGUES donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance à partir de la question n°16.

A partir de la question n° 18, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 2
AFFECTATION DES RESULTATS 2008 ET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009

Rapporteur : Monsieur Alain BARDOT

AFFECTATION DES RESULTATS 2008
ET
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009 / DM N° 1

RAPPORT DE PRESENTATION
AU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2009

Le rapport qui vous est présenté à la suite du compte administratif 2008 comporte deux parties sur lesquelles vous devez vous prononcer distinctement.

I – AFFECTATION DES RESULTATS

L'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice 2008 à partir de l'examen du compte administratif permet de déterminer :

- le résultat de la section de fonctionnement,
- le solde d'exécution de la section d'investissement,
- les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

L'affectation du résultat de fonctionnement vise à réaliser effectivement l'autofinancement qui avait été prévu dans les documents budgétaires de l'année 2008. En effet, lors de l'établissement du budget, il est possible de prévoir un autofinancement qui permet de financer, pour partie, les dépenses de la section d'investissement. Cet autofinancement est composé :

- d'une part, des dotations aux amortissements et autres opérations d'ordre,
- d'autre part, d'un complément appelé « virement à la section d'investissement ».

Toutefois, si les dotations aux amortissements ainsi que les autres opérations d'ordre font l'objet d'une exécution budgétaire, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement ne fait, pour sa part, l'objet d'aucune exécution budgétaire.

Ainsi, à la clôture de l'exercice, le compte administratif fait ressortir pour la section d'investissement un besoin de financement couvert par l'excédent dégagé sur la section de fonctionnement.

Les résultats du compte administratif 2008 sont repris dans le tableau ci-après.

TABLEAU N° 1 – DETAIL DU RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE ET AFFECTATION

	BUDGET PRINCIPAL (00)	BUDGET ANNEXE EAU (01)	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (02)	BUDGET ANNEXE ABATTOIRS (04)	BUDGET ANNEXE COOPERATIVE DE MAI VILLE (05)	BUDGET ANNEXE ESPACE GEORGES CONCHON (06)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE (07)
RESULTAT BRUT							
SECTION D'INVESTISSEMENT (a)	-26 417 774,44	-3 052 040,87	-5 529 116,37	-163 837,86	-190 949,23	3 988,29	73 247,62
SECTION DE FONCTIONNEMENT (b)	33 756 074,05	-249 840,03	-66 925,17	163 837,86	190 949,23	50,73	19 015,59
RESULTAT BRUT GLOBAL (c = a + b)	7 338 299,61	-3 301 880,90	-5 596 041,54	0,00	0,00	4 039,02	92 263,21
RESTES A REALISER							
DEPENSES (d)	30 678 182,76	1 596 562,14	961 209,02	0,00	0,00	4 039,02	0,00
RECETTES (e)	30 691 622,82	4 568 300,00	6 282 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT (f=d-e)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 039,02	0,00
ou							
EXCEDENT DE FINANCEMENT (g=e-d)	13 440,06	2 971 737,86	5 320 790,98	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT NET							
SECTION D'INVESTISSEMENT (h = a + f ou a + g)	-26 404 334,38	-80 303,01	-208 325,39	-163 837,86	-190 949,23	-50,73	73 247,62
SECTION DE FONCTIONNEMENT (i = b)	33 756 074,05	-249 840,03	-66 925,17	163 837,86	190 949,23	50,73	19 015,59
TOTAL (j = h + i)	7 351 739,67	-330 143,04	-275 250,56	0,00	0,00	0,00	92 263,21
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (m = b positif)	33 919 911,91	0,00	0,00	0,00	190 949,23	50,73	19 015,59
REPRISE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT (après corrections éventuelles) (n = a négatif + f) - Compte D001	26 581 612,30	3 052 040,87	5 529 116,37	0,00	190 949,23	0,00	0,00
COUVERTURE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT (o = n+f) ou (o = n-g) ou (o = m) - Compte R1068	26 568 172,24	0,00	0,00	0,00	190 949,23	50,73	0,00
DEFICIT D'INVESTISSEMENT NON COUVERT (p = n+f-o) ou (p = n-g-o)	0,00	80 303,01	208 325,39	0,00	0,00	0,00	0,00
REPRISE DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (q = a positif) - Compte R001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 988,29	73 247,62
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT RESTANT POUR FINANCER DES OPERATIONS NOUVELLES (r = m - o) - Compte R002	7 351 739,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 015,59
REPRISE DU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT (s = b négatif) - Compte D002	0,00	249 840,03	66 925,17	0,00	0,00	0,00	0,00

TABLEAU N° 1 – DETAIL DU RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE ET AFFECTATION

	BUDGET ANNEXE COOPERATIVE DE MAI (08)	BUDGET ANNEXE BATIMENT FRERES LUMIERE (09)	BUDGET ANNEXE PARKING FONTGIEVE (10)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS (11)	BUDGET ANNEXE AUTRES OPERATIONS (13)	BUDGET ANNEXE ZAC JAUDE OUEST II (14)	TOTAUX
RESULTAT BRUT							
SECTION D'INVESTISSEMENT (a)	0,00	-68 496,81	0,00	-831 945,49	22 283,36	1 167 842,34	-34 986 799,46
SECTION DE FONCTIONNEMENT (b)	0,00	68 920,23	8 897,98	818 551,85	91 190,60	0,00	34 800 722,92
RESULTAT BRUT GLOBAL (c = a + b)	0,00	423,42	8 897,98	-13 393,64	113 473,96	1 167 842,34	-186 076,54
RESTES A REALISER							
DEPENSES (d)	341 000,00	0,00	0,00	575 006,36	137 122,25	0,00	34 293 121,55
RECETTES (e)	329 000,00	0,00	0,00	588 400,00	136 000,00	0,00	42 595 322,82
BESOIN DE FINANCEMENT (f=d-e)	-12 000,00	0,00	0,00	0,00	-1 122,25	0,00	8 302 201,27
ou							
EXCEDENT DE FINANCEMENT (g=e-d)	0,00	0,00	0,00	13 393,64	0,00	0,00	
RESULTAT NET							
SECTION D'INVESTISSEMENT (h = a + f ou a + g)	-12 000,00	-68 496,81	0,00	-818 551,85	21 161,11	1 167 842,34	-26 684 598,19
SECTION DE FONCTIONNEMENT (i = b)	0,00	68 920,23	8 897,98	818 551,85	91 190,60	0,00	34 800 722,92
TOTAL (j = h + i)	-12 000,00	423,42	8 897,98	0,00	112 351,71	1 167 842,34	8 116 124,73
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (m = b positif)	0,00	68 920,23	8 897,98	818 551,85	91 190,60	0,00	
REPRISE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT (après corrections éventuelles) (n = a négatif + j) - Compte D001	0,00	68 496,81	0,00	831 945,49	0,00	0,00	
COUVERTURE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT (o = n+f) ou (o = n-g) ou (o = m) - Compte R1068	0,00	68 496,81	0,00	818 551,85	0,00	0,00	
DEFICIT D'INVESTISSEMENT NON COUVERT (p = n+f-o) ou (p = n-g-o)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
REPRISE DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (q = a positif) - Compte R001	0,00	0,00	0,00	0,00	22 283,36	1 167 842,34	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT RESTANT POUR FINANCER DES OPERATIONS NOUVELLES (r = m - o) - Compte R002	0,00	423,42	8 897,98	0,00	91 190,60	0,00	
REPRISE DU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT (s = b négatif) - Compte D002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Il vous est proposé de :

- couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour le montant figurant à la ligne (o) du tableau ci-dessus par une inscription en réserves au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour chacun des budgets concernés ;
- reporter au compte 002, en recettes, le montant résiduel de l'excédent de fonctionnement figurant à la ligne (r) après couverture éventuelle du besoin en financement de la section d'investissement, pour financer les opérations nouvelles du budget supplémentaire 2009.

II – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009 / DM N° 1

En application des instructions budgétaires et comptables M14, M4 et M49, la reprise des résultats et l'intégration des restes à réaliser de l'exercice 2008 sur l'exercice 2009 font de la présente décision modificative un budget supplémentaire. A ce titre, elle est obligatoirement soumise au vote du Conseil municipal dans les mêmes formes que le budget primitif.

Ce budget supplémentaire comporte deux parties :

- **les reports** correspondant aux restes à réaliser qui viennent d'être examinés dans le compte administratif 2008 pour un montant de 34.293.121,55 €. en dépenses et de 42.595.322,82 €. en recettes ;
- **les crédits nouveaux** ou annulations de crédits pour un montant net global de 13.525.238,73 €. en dépenses et de 5.409.114,00 €. en recettes, hors reprise des résultats antérieurs.

L'ensemble des crédits proposés figure dans le tableau ci-après :

TABLEAU N° 2 – CREDITS REPORTEES ET CREDITS NOUVEAUX

CREDITS PROPOSES EN DECISION MODIFICATIVE HORS REPRISE DES RESULTATS ANTERIEURS (mouvements réels)	SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES REPORTEES	DEPENSES NOUVELLES	RECETTES REPORTEES	RECETTES NOUVELLES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL (00)	30 678 182,76	5 417 492,00	30 691 622,82	2 945 829,00	6 551 531,67	1 671 455,00
BUDGETS ANNEXES :						
. EAU (01)	1 596 562,14	-249 564,00	4 568 300,00	-160 000,00	18 920,96	259 500,00
. ASSAINISSEMENT (02)	961 209,02	0,00	6 282 000,00	0,00	-215 300,56	59 950,00
. COOPERATIVE DE MAI (VILLE) (05)	0,00	0,00	0,00	0,00	514 780,00	514 780,00
. ESPACE GEORGES CONCHON (06)	4 039,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
. CENTRE D'EXPOSITIONS (VILLE) (07)	0,00	73 247,62	0,00	0,00	19 015,59	0,00
. COOPERATIVE DE MAI (08)	341 000,00	14 655,00	329 000,00	0,00	-14 655,00	12 000,00
. BATIMENT RUE DES FRERES LUMIERE (09)	0,00	0,00	0,00	0,00	423,42	0,00
. PARKING FONTGIEVE (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	8 897,98	0,00
. CENTRE D'EXPOSITIONS ET DES CONGRES (11)	575 006,36	0,00	588 400,00	0,00	0,00	0,00
. AUTRES OPERATIONS (13)	137 122,25	0,00	136 000,00	0,00	217 951,71	105 600,00
. ZAC JAUDE OUEST II (14)	0,00	297 000,00	0,00	0,00	870 842,34	0,00
. T O T A U X	34 293 121,55	5 552 830,62	42 595 322,82	2 785 829,00	7 972 408,11	2 623 285,00

RECAPITULATION	DEPENSES	RECETTES	REPRISE DES RESULTATS 2008
		47 818 360,28	48 004 436,82
		47 818 360,28	

Ce projet de budget supplémentaire prend en compte, d'une part, des ajustements par rapport aux recettes notifiées après le vote du budget primitif 2009, d'autre part, un certain nombre d'opérations nouvelles ou d'annulations de crédits, parmi lesquelles figurent :

➤ Budget principal :

- Rétablissement du crédit pour dépenses imprévues suite au prélèvement fait en début d'année pour le versement complémentaire sur le forfait pour l'enseignement catholique en application de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Lyon : 0,982 M.€.,
- Provision pour forfait pour l'enseignement catholique et intérêts moratoires pour la période couvrant les années 2006 à 2009 : 1,950 M.€.,
- Provision complémentaire pour forfait pour l'enseignement catholique et intérêts moratoires pour la période couvrant les années 2002 à 2005 : 0,165 M.€.,
- Intérêts moratoires sur forfait pour l'enseignement catholique pour la période couvrant les années 1997 à 2001 : 0,232 M.€.,
- Subvention d'équipement au profit du CCAS pour la construction de l'EHPAD Les Hortensias : 2,000 M.€.,
- Subvention d'équipement au profit de l'OPHIS pour la réalisation d'une structure de petite enfance à Croix-de-Neyrat : 0,255 M.€., dont 0,105 M.€ de reversement de la subvention allouée par la Caisse d'Allocations Familiales,
- Alimentation pour les restaurants scolaires : 0,150 M.€.,
- Piétonnisation de la rue Saint-Dominique : 0,250 M.€.,
- Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage sur le secteur de la Tonne Ronde : 0,330 M.€.,
- Aménagement des locaux de l'Hôtel de Ville pour l'établissement des passeports biométriques : 0,093 M.€.,
- Réaménagement de locaux à la Mairie de Montferrand : 0,160 M.€.,
- Réhabilitation de locaux au Centre La Charme : 0,685 M.€.,
- Travaux d'assainissement de la crypte de la Basilique Notre-Dame du Port : 0,230 M.€.,
- Réhabilitation et mise aux normes de l'Opéra Municipal (annulation du crédit inscrit au BP 2009 dans l'attente de la définition du nouveau projet) : 0,500 M.€.,
- Reconstruction des serres du Centre La Charme (annulation du crédit inscrit au BP 2009 dans l'attente de la sélection d'un nouveau maître d'œuvre) : 0,900 M.€.

➤ Budgets annexes :

- Réinscription, sur le budget annexe ZAC Jaude Ouest II, des crédits non utilisés en 2008 pour 0,871 M.€ pour les fouilles archéologiques et les travaux annexes et inscription d'un premier remboursement de l'avance consentie par le budget principal au cours des années antérieures (0,297 M.€.), l'ensemble étant financé par la reprise de l'excédent dégagé en 2008 (1,168 M.€.).

Parmi les recettes proposées (recettes nouvelles et recettes annulées partiellement), on peut citer :

➤ Budget principal :

- Produit de la fiscalité directe locale : 1,069 M.€., compte tenu d'une évolution des bases d'imposition plus importante que celle retenue pour le vote du budget primitif 2009, liée au coefficient de revalorisation forfaitaire (2,5 % au lieu de 1,5 %),
- Compensations fiscales versées par l'Etat en contrepartie des exonérations instituées sur la fiscalité directe locale : - 0,169 M.€.
- Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale : 0,099 M.€.
- Dotation globale de fonctionnement : - 0,081 M.€.
- Dotation de solidarité communautaire : 0,312 M.€.

- Dotation FCTVA dans le cadre du plan de relance : 5,000 M.€.
- Subventions de la Région et de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine pour la construction de l'équipement sportif Saint-Jacques : 0,823 M.€.
- Réduction de l'emprunt d'équilibre voté au budget primitif 2009 de 4,000 M.€, atténuée par un transfert de 0,250 M.€ en provenance du budget annexe Eau pour financer la rénovation du bassin du Jardin Lecoq, l'inscription ayant été faite à tort sur le budget annexe au lieu du budget principal. L'emprunt d'équilibre du budget principal est ainsi ramené de 21,697 M.€ à 17,947 M.€.

➤ Budgets annexes :

- les subventions d'équilibre allouées par le budget principal au profit des budgets annexes :
 - Coopérative de Mai (budget 05) pour l'apurement des comptes de l'exploitant au titre des années 2007 et 2008 préalablement à la mise en affermage : 514 780 €.
 - Coopérative de Mai (budget 08) pour l'équilibre des opérations de mise à niveau des installations techniques depuis la mise en affermage : 12 000 €.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de vous prononcer favorablement, d'une part, sur l'affectation des résultats de la section de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes, d'autre part, sur les inscriptions nouvelles de crédits figurant dans le projet de budget supplémentaire 2009.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à _____ et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,